



Règlement de la Classique

Jeunes Léopards 2021

“ Souvenir Max Louvel ”

Art.1 - Objet : Afin de sauvegarder des épreuves ouvertes aux Juniors et Espoirs, le Comité de Normandie met en place une épreuve appelée « **Classique des Jeunes Léopards** » route. Une écharpe récompensera les vainqueurs de chaque catégorie pour chaque épreuve (une seule grille par épreuve).

Art.2 - Participation : La « **Classique des Jeunes Léopards** » est ouverte à tous les licenciés FFC de 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} catégorie, Juniors et Dep Open 1-2 de 17 à 20 ans (nés de 2001 à 2004) ;

Participation obligatoire pour les 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} et Juniors de Normandie, facultatif pour les Juniors avec sous-catégorie Dép. L'épreuve est également facultative pour les coureurs s'engageant sur une course de niveau supérieur (Course Nationale ou Internationale).

La participation aux épreuves de la « **Classique des Jeunes Léopards** » servira de support pour intégrer les différentes sélections Normandes Juniors et Espoirs (coupes, championnats nationaux et autres).

Art.3 - Epreuves : 2 épreuves inscrites au calendrier régional :

- **Classique n° 1 :** Date : 4 juillet à Montivilliers
- **Classique n° 2 :** Date : 3 octobre à La Bonneville

Un cahier des charges spécifique sera envoyé à chaque organisateur. Il devra être respecté scrupuleusement par celui-ci.

Art.4 - Epreuves : Ces épreuves seront courues selon les règlements de la FFC. Le Comité de Normandie désignera pour chacune d'elles le Président de Jury. Le Comité Départemental de l'épreuve désignera le juge à l'arrivée et les arbitres.

Sur les 2 classiques prévues, il y aura au minimum 2 épreuves combinées : CLM + Course en ligne.

Lors d'une épreuve combinant un CLM et une course en ligne le même jour, il y aura 1 classement pour chaque épreuve.

Art.5 - Dépannage : Tout club ou sélection comptant au minimum 5 coureurs au départ pourra effectuer le dépannage de ses coureurs. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au départ de chaque classique.

Art.6 - Discipline : Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement, se verra retirer les points FFC qu'il aura acquis sur la course.

Art.7 : En cours de saison la commission route traditionnelle se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles au bon fonctionnement de la compétition, aussi bien en ce qui concerne le règlement, que le calendrier.

Art.8 : Le ou la Président.e départemental.e concerné.e par l'épreuve sera le représentant de la Classique des jeunes Léopards RMPRO 2021.

Art.9 : A la vue des circonstances actuelles, un test PCR ou antigénique est exigé par le Comité de Normandie pour les coureurs engagés. Il devra être présenté le jour de la course par le coureur, lors de la prise de dossard. Le test est à effectuer entre 24h et 72h avant la course.